

**CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE NANCY  
1, Rue du Docteur ARCHAMBAULT  
BOITE POSTALE 11010 54521 LAXOU Cedex**

# **INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE**

**CONCOURS D'ENTREE  
DOSSIER DE CANDIDATURE  
EPREUVES DE SELECTION  
2012**

 **SECRETARIAT : 03 83 92 51 46**

 **FAX : 03 83 92 68 59**

[\*\*ifcs@cpn-laxou.com\*\*](mailto:ifcs@cpn-laxou.com)

**Siret : 265 400 119 00284 APE 8610 Z**

**N° enregistrement : 41.54.P0048.54**

*JUILLET 2011*

## SOMMAIRE

<b>1 DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES AU CONCOURS</b>	<b>4</b>
<b>2 DOSSIER D'INSCRIPTION</b>	<b>5</b>
<b>3 LES EPREUVES DE SELECTION</b>	<b>6</b>
<b>4 DISPOSITIONS DIVERSES</b>	<b>7</b>
<b>5 CALENDRIER</b>	<b>7</b>

## 1 DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES AU CONCOURS

### AGREMENT :

L'Institut de Formation des Cadres de Santé du Centre Psychothérapique de Nancy-Laxou est autorisé à dispenser la formation débouchant sur le diplôme de Cadre de Santé pour un quota de 35 étudiants<sup>1</sup> d'un des diplômes suivants :

- Infirmier Diplômé d'Etat ;
- Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat ;
- Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat
- Infirmier de Secteur Psychiatrique Diplômé d'Etat ;
- Infirmière Puéricultrice.

### CONDITIONS :

Les candidats doivent :

1. Etre titulaires d'un diplôme ou autre titre permettant d'exercer la profession infirmière<sup>2</sup>.
2. Avoir exercé pendant au moins quatre ans, à temps plein ou une durée de quatre ans d'équivalent temps plein au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection, la profession infirmière<sup>3</sup>.
3. Avoir déposé auprès de l'Institut de Formation des Cadres de Santé du Centre Psychothérapique de Nancy-Laxou un dossier d'inscription<sup>4</sup>.

**COÛT :** Les droits d'inscription à la formation se montaient pour l'année scolaire 2010-2011 à 9250 € (70 % dès la date de la rentrée de septembre 2011 ; 30 % au 30 juin 2012)(Le coût pour 2011-2012 reste le même).

**DEPOT DU DOSSIER :**  
**du 2 JANVIER au 20 JANVIER 2012**  
*Tout dossier **déposé** au secrétariat de l'IFCS au-delà de ces limites ne sera pas accepté*

<sup>1</sup> Arrêté de capacité de fonctionnement du Conseil Régional du 15/01/2010.

<sup>2</sup> Article 4 de l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé.

<sup>3</sup> Article 2 de l'arrêté du 16 août 1999 modifiant l'arrêté du 18 août 1995.

<sup>4</sup> Article 6 de l'Arrêté du 16 août 1999 modifiant l'arrêté du 18 août 1995.

## 2 DOSSIER D'INSCRIPTION

**Dossier à déposer au secrétariat de l'IFCS du 2 janvier au 20 janvier 2012 au plus tard**  
(tout envoi par la poste devra tenir compte de la date limite de dépôt à l'I.F.C.S.)

1. Une fiche de candidature à renseigner ci-jointe.
2. Une copie des vos diplômes certifiée conforme par vos soins sur l'honneur.
3. Une attestation de l'employeur, ou des employeurs, justifiant des **quatre** années d'exercice à temps plein ou une durée de quatre ans d'équivalent temps plein au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection de la profession infirmière, ou pour les candidats exerçant dans le secteur libéral, un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur de leur exercice et une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à leur exercice, établie par les services fiscaux de leur lieu d'exercice, et tous autres documents permettant de justifier des modes d'exercice.
4. Un certificat médical d'un **médecin agréé**<sup>1</sup> attestant l'aptitude physique, et l'absence de contre indication **au suivi de la formation**.
5. Un certificat médical attestant que le candidat est à jour des vaccinations obligatoires prévues par l'article L.10 du code de la santé publique.
6. Une attestation de prise en charge ou de demande de prise en charge des frais de scolarité par l'employeur ou de l'organisme de financement concerné ou à défaut un engagement sur l'honneur du candidat de régler les frais de scolarité.
7. Un chèque de **88 €** correspondant au droit d'inscription aux épreuves du concours à l'ordre du Trésor Public.

**IMPORTANT** : le dossier pour l'épreuve d'admission en 4 exemplaires<sup>2</sup> sera à déposer pour le **4 Avril 2012 au plus tard**

<sup>1</sup> **Liste des médecins agréés** disponible auprès de chaque DASS. Le certificat doit impérativement faire apparaître la mention : **Je soussigné, Médecin agréé**....

<sup>2</sup> Description de la nature du dossier dans le chapitre « Epreuve d'admission » page suivante.

## 3 LES EPREUVES DE SELECTION

Les épreuves de sélection sont les suivantes :

1. **EPREUVE D'ADMISSIBILITE : le Jeudi 1<sup>er</sup> mars 2012 de 13 H 30 à 17 H 30. (appel 13 H)**

Les convocations à cette épreuve sont adressées aux candidats quinze jours au moins avant la date de l'épreuve, à compter de la date limite de dépôt des dossiers de candidature.

Cette épreuve écrite et anonyme, d'une durée de quatre heures, notée sur 20, consiste en un commentaire d'un ou plusieurs documents relatifs à un sujet d'ordre sanitaire ou social. Elle a pour but de tester les capacités d'analyse et de synthèse du candidat, son aptitude à développer et argumenter ses idées par écrit.

*Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20*

**Résultats affichés à l'I.F.C.S. le 16 Mars 2012 à partir de 14 H  
et consultables sur le site [ifcs@cpn-laxou.com](mailto:ifcs@cpn-laxou.com)**

2. **EPREUVE D'ADMISSION : les 23, 24, 25 et 26 Avril 2012**

3. L'épreuve d'admission se déroule à partir d'un dossier rédigé par le candidat<sup>1</sup> (**A remettre en 4 exemplaires au plus tard pour le 4 avril 2012**) qui se compose :

1. D'un curriculum vitae, précisant le déroulement de carrière, les formations et diplômes;
2. D'une présentation personnalisée portant sur :
  - Son expérience et ses perspectives professionnelles, sa participation à des travaux, études, publications, groupes de réflexion, actions de formation et, éventuellement, les responsabilités exercées dans des organismes ou associations ;
  - Ses conceptions de la fonction de cadre et ses projets.

Cette épreuve, notée sur 20, comporte, outre l'examen du dossier, un exposé oral de dix minutes, au cours duquel le candidat présente son dossier, et un entretien de vingt minutes.

*Exposé : 10 minutes  
Entretien : 20 minutes  
Epreuve notée sur 20*

Les convocations à cette épreuve sont adressées aux candidats quinze jours au moins avant la date de l'épreuve, à compter du jour de publication de la liste des candidats admissibles.

La note finale est la somme de la note d'admissibilité et de la note d'admission. Ne peuvent être déclarés admis que les candidats dont la note finale est égale ou supérieure à 20 sur 40, sans que la note d'admission soit inférieure à 10 sur 20.

Le jury, dresse la liste des candidats admis, ainsi qu'une liste complémentaire destinée à pourvoir les places vacantes en cas de désistement.

**Résultats affichés à l'I.F.C.S. le 4 mai 2012 à partir de 10 H  
et consultables sur le site [ifcs@cpn-laxou.com](mailto:ifcs@cpn-laxou.com)**

<sup>1</sup> Ce dossier ne devrait pas excéder une dizaine de pages.

## 4 DISPOSITIONS DIVERSES

Les candidats domiciliés dans les départements ou territoires d'outre-mer peuvent demander à subir sur place l'épreuve d'admissibilité pour l'institut de leur choix. Cette demande est faite au directeur de l'institut choisi qui apprécie l'opportunité d'organiser sur place cette épreuve, en liaison avec le directeur département des affaires sanitaires et sociales ou la haute autorité territoriale concernée.

Les candidats domiciliés à l'étranger peuvent demander à subir sur place l'épreuve d'admissibilité pour l'institut de leur choix. Cette demande est faite au directeur de l'institut choisi qui apprécie l'opportunité d'organiser sur place cette épreuve, à la demande ou avec l'assentiment des représentants français dans le pays considéré.

## 5 CALENDRIER

**DU 2 JANVIER AU 20 JANVIER 2012** : Date limite de dépôt des dossiers au secrétariat de l'IFCS.

**JEUDI 23 JANVIER 2012**:.....Envoi des convocations aux candidats inscrits.

**JEUDI 1<sup>er</sup> MARS 2012** :.....Epreuve d'admissibilité : de 13 H 30 à 17 H 30  
Centre Psychothérapique de Nancy  
Institut de Formation des Cadres de Santé  
1 Rue du Docteur Archambault  
54521 LAXOU Cedex 1

**VENDREDI 16 MARS 2012** :.....A partir de 14 H affichage des résultats à l'I.F.C.S.  
Envoi des résultats aux candidats.

**VENDREDI 30 MARS 2012** :.....Envoi des convocations à l'oral.

**MERCREDI 4 AVRIL 2012** : Date limite de dépôt des dossiers à l'I.F.C.S. pour l'épreuve d'admission.

**Les 23, 24, 25, 26 AVRIL 2012**:...Déroulement de l'épreuve d'admission.

**VENDREDI 4 MAI 2012**:.....A partir de 14 heures, affichage des résultats à l'IFCS et envoi aux candidats.